PROCES-VERBAL N°7

Consultation par voie électronique du 28 février 2024

Membres présents : MM. BOURGEOIS Serge, BRUNET Jean Christophe, FONTENIL Benoît, MILLET Nicolas, MOREAU Patrick, SORIGNET Jean Pierre.

1. Courriers.

Courriel de M. Jean Marc BROMONT du 13 février 2024. Pris connaissance. Demande d'année sabbatique. Les membres du bureau ne peuvent donner un avis favorable, M. Jean Marc BROMONT n'a pas renouvelé sa licence arbitre pour la saison 2023 2024. Le courriel est transmis à la commission régionale du statut de l'arbitrage.

Notification de la commission d'appels du 21 février 2024. Pris connaissance. L'arbitre aura un retrait de 4 points en vertu de la charte de déontologie (absence non excusée à une convocation en appel).

Courriel de M. Grégory BRET du 19 février 2024. Pris connaissance. Demande d'année sabbatique. Les membres du bureau donnent un avis favorable et transmettent la demande à la commission départementale du statut de l'arbitrage.

Prochain bureau le 19 mars 2024.

Le président de la CDA

Nicolas MILLET

Le secrétaire

Jean-Christophe BRUNET